

## Aides aux Festivals et Anniversaires Sociétés et Écoles de musique

Formulaire de demande d'aide financière :

Année : \_\_\_\_\_

**Société ou École organisatrice :** .....

Nature de la manifestation : (cocher les cases utiles)

Festival       Festival de secteur       Anniversaire pour .....ans

Date(s) retenue(s) .....

Ville : .....

La société ou l'école organisatrice s'engage à faire figurer sur les affiches, programmes, plaquettes, articles de presse, les logos et /ou dénominations des partenaires, à savoir :

**La Fédération des Sociétés Musicales Dauphinoises FSMD CMF Isère  
Le Département de l'Isère**

*Nous contacter si vous n'avez pas ces logos.*

- Avez-vous retenu une musique d'honneur ?      Oui       Non

Si oui, laquelle ? .....

- Pour un anniversaire :    Date de création de votre structure : \_\_\_\_\_

Merci de joindre une photocopie d'un document l'attestant     

- Pour un Festival, liste des sociétés ou écoles participantes :

1. ....
2. ....
3. ....
4. ....
5. ....
6. ....
7. ....

## **Aides aux Festivals et Anniversaires** **Sociétés et Écoles de musique**

### Critères d'attribution de l'aide :

**1) – Statuts article 10** « *Tout nouvel adhérent ne pourra bénéficier des aides prévues pour les anniversaires, rencontres, festivals, concours hormis le festival de secteur ou pour raison exceptionnelle, avant l'acquittement de sa troisième adhésion successive. Toute interruption entraîne la remise à zéro.* »

**2) – Les demandes devront parvenir avant la manifestation** au Responsable de votre Secteur avec ce formulaire dûment rempli.

**3) – L'aide sera versée après la manifestation et subordonnée à la réception des pièces suivantes** adressées à votre responsable de Secteur :

- Attestation sur l'honneur du Président – Organisateur, spécifiant :
  - le montant réel des recettes,
  - le montant réel des dépenses,
- Le compte-rendu, avec photo(s) si possible,
- Des articles de la presse locale avec photo(s) relatant cette manifestation,
- Un spécimen du programme et/ou de la plaquette édités à cette occasion.

---

### Montants pour l'organisation d'une festivité :

- **Anniversaire (pour 25, 50, 75, 100, 125, 150 ans d'existence) : 570 €**  
(Sont exclus les anniversaires pour 10, 20, 30, 40 ans, ...),
- **Festival (par projet pour la Société/École organisatrice) : 345 €**  
(Participation au minimum de 3 structures musicales adhérentes de la Fédération).

**Ces aides ne sont pas cumulables et seront remises à l'Assemblée Générale.**